

Lyon, le 28 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forfait mobilité durable : la Métropole de Lyon élargit son obtention et favorise les mobilités actives auprès de ses agents

Dans le cadre de la politique ambitieuse qu'elle mène en faveur des mobilités actives, la Métropole de Lyon vote aujourd'hui lors de son conseil de nouvelles modalités d'attribution de son forfait mobilité durable. Le forfait mobilité durable 2023 va permettre à chaque agent de percevoir jusqu'à 300 euros par an, en plus de la prise en charge de 50% de leur abonnement aux transports en commun. Plus de 1600 agents pourraient être concernés par ces nouvelles dispositions.

« Pour répondre aux enjeux de santé publique et contribuer à une meilleure qualité de l'air sur le territoire, notre collectivité souhaite faire évoluer les habitudes de déplacements domicile-travail et encourager l'utilisation des modes actifs et du covoiturage. Pour cela, elle améliore les conditions d'octroi du forfait mobilité durable auprès de ses 9 600 agents, permettant d'attribuer une aide de 300 euros par an et par agent » se félicite **Zémorda KHELIFI**, vice-présidente à la Métropole de Lyon déléguée aux Ressources humaines.

Les modes de transports acceptés et les montants attribués ont été revus, le cumul avec un remboursement domicile-travail est possible, espérant pouvoir doubler l'éligibilité des agents par rapport à l'année dernière. Pour en bénéficier, **il faut ainsi être venu en covoiturage ou en modes actifs** (vélo ou VAE, trottinettes électriques ou non, monoroues, utilisation du service d'auto partage ou de mobilité partagée (Vélo'v) etc.) **plus de 30 jours dans l'année écoulée**. Le montant de l'aide accordée varie de 100 à 300 euros selon le nombre de jours d'utilisation.



Afin de toucher un maximum d'agents, ce forfait de mobilité durable est désormais cumulable avec la participation employeur versée pour un abonnement (hebdomadaire, mensuel, annuel..) à un service de transport public (TCL, SNCF, ...).

Un plan de mobilité employeur en cours d'élaboration

La Métropole de Lyon finalise actuellement un important travail sur le plan de mobilité « Employeur ». Après une étude sur l'accessibilité de ses sites de travail et les modes de déplacements de ses agents, plusieurs pistes ont été mises en place ou expérimentées. Du télétravail à la labellisation employeur pro-vélo, en passant par l'accès à des ateliers de contrôle technique du vélo, et bientôt par la mise en place d'ateliers de « remise en selles » pour les agents n'ayant pas ou peu pratiqué le vélo : plusieurs solutions sont envisagées.

Ce dossier va désormais rentrer dans une phase d'échanges internes importants, notamment avec les représentants du personnel, pour pouvoir aboutir d'ici la fin 2023 à un nouveau plan de mobilité employeur pour tous les agents de la métropole. Soumis au vote en conseil métropolitain, celui-ci aura vocation à apporter de nombreux services et à attribuer les aides et appuis essentiels à l'évolution des modes de déplacements sur le territoire.

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90